

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Référence
2026_005

L'an 2026 et le 22 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Objet de la délibération
Budget de l'assainissement collectif : Augmentation du droit proportionnel à la consommation de m3 d'eau potable

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne,

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Absents excusés : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra donne pouvoir à Mme DAVESNE Sylvie, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas,

Date de la convocation
15/01/2026

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Date d'affichage
23/01/2026

Objet de la délibération : Budget de l'assainissement collectif : Augmentation du droit proportionnel à la consommation de m3 d'eau potable

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Vu l'article L2224-12-4 indiquant que la facturation de la distribution de l'eau (assainissement inclus) comprend une part fixe facultative et une part variable liée au m3 d'eau consommés

Vu la délibération 2022_10 du 14 avril 2022 actualisant le tarif de la taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau potable pour l'année 2022

Vu la délibération 2023_07 du 23 mars 2023 actualisant le tarif de la taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau potable pour l'année 2023

Vu la délibération 2025_22 du 24 mars 2025 actualisant le tarif du droit proportionnel à la consommation d'eau potable

Vu la délibération 2025_36 du 26 mai 2025 actualisant le tarif du droit proportionnel à la consommation d'eau potable

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

Considérant l'équilibre fragile de la section de fonctionnement du budget du service public de l'assainissement collectif

Sur présentation de M. GERMAIN Alain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260123-2026_005-DE



Décide d'augmenter de 0.23 € le tarif de la taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Il passe de 2.07€/m3 à 2.30 €/m3

Ce nouveau tarif s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/01/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Germain', written over a horizontal line.

